

AVIS DE POSTE VACANT

MANOEUVRE VOIRIE **Temporaire – de l'ordre de 26 semaines** **(Avril à octobre)**

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du contremaître à la voirie, le titulaire du poste exécute diverses tâches relatives à l'entretien du réseau routier, ce qui comprend aussi bien la chaussée que les trottoirs, regards et puisards.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Agit généralement au sein d'une équipe de travail et est appelé tantôt à pelleter, tantôt à râteler, tantôt à assister un opérateur "A" ou "B" dans l'exécution du travail;
- Intervient pour réparer la chaussée, que ce soit pour combler des affaissements ou pour resurfacier de plus grandes surfaces de pavage;
- Effectue la réfection des trottoirs et bordures;
- Effectue la réparation de puisards et de trous d'homme;
- Ramasse les feuilles, papiers et débris de toute nature s'accumulant sur la voie publique;
- Peut être appelé à travailler dans d'autres départements;
- Effectue toute autre tâche que lui confie son supérieur.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme de secondaire 5;
- Détenir un permis de conduire de classe 3 (un atout);
- Détenir de l'expérience en matière de voirie (un atout);
- Détenir la carte de santé et sécurité sur les chantiers de construction (un atout);
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes: capacité de travailler en équipe, minutieux, consciencieux, débrouillard, méthodique, autonome, courtois et bonne capacité d'apprentissage;
- Posséder une bonne capacité physique.

RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

La semaine de travail est d'une durée de 40 heures, du lundi au vendredi et la rémunération horaire est de 22,59 \$.

Toute personne intéressée doit transmettre son curriculum vitae accompagné d'une copie des attestations de formation requises **au plus tard le 27 mars 2019**, par courriel à l'adresse suivante : ressources-humaines@ville.st-hyacinthe.qc.ca ou par courrier à : Direction des Ressources humaines, Ville de Saint-Hyacinthe, 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Hyacinthe, J2S 5B2, en indiquant le titre du poste.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.